



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 05.11.2021 et en raison de travaux de levage, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue du Moulin à Koerich :

Art.1 : Pendant la journée du 10.11.2021 de 09:00 à 13:00 heures, la circulation dans la rue du Moulin à Koerich sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée devant la maison n°24C ;
- b) Interdiction de stationner devant la maison n°24C ;

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 05.11.2021

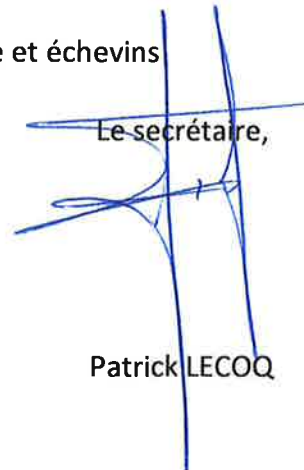
Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,


Jean WIRION



Le secrétaire,


Patrick LECOQ